

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : {Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 7 Décembre.

On vient de s'occuper à la Chambre, des aumôniers des lycées.

Elle a supprimé les aumôniers des écoles normales, mais n'a pas osé supprimer, ceux des lycées. Elle a seulement demandé que ceux-ci eussent leur demeure en dehors des établissements scolaires.

Que pouvaient tenter les modérés avec des adversaires comme de M. Clovis Hughes ?

Le torrent anti-clérical, — nous le regrettons pour la conciliation qu'il serait si utile d'obtenir, — est de plus en plus violent; quand s'arrêtera-t-il ?

Au Sénat a eu lieu la continuation de la discussion du projet de loi sur le serment judiciaire.

M. Devès, pour se débarrasser de cette loi inepte, a déclaré qu'il se ralliait à un contre-projet déposé par M. Humbert, l'ancien garde des sceaux du cabinet Freycinet.

D'accord avec la majorité du Sénat et le Gouvernement, le renvoi à la Commission a été prononcé.

Il convient de signaler les vigoureuses paroles par lesquelles M. Humbert a énergiquement flétri les dispositions contenues dans les projets soumis au Sénat et concernant l'enlèvement des emblèmes religieux.

L'opinion de M. Humbert est à ajouter à celles des républicains Allou, Robert de Massy et Jouvin.

Ces symptômes devraient éclairer la

Chambre; mais nous avons bien peur qu'il n'en soit rien.

M. Durfort de Civrac a donné, hier, lecture à la réunion plénière de la droite, de son rapport sur l'hypothèse du refus du budget par les députés du groupe.

Après lecture du rapport, une discussion s'est engagée à laquelle ont pris part plusieurs des membres présents, notamment M. Haenjents, Daynaud, Paul de Cassagnac.

En raison de l'heure avancée et de la nécessité de se rendre à la séance de la Chambre, la discussion n'a pas abouti. On s'est ajourné à une nouvelle réunion qui aura lieu aujourd'hui pour prendre une décision.

Deux courants se sont manifestés dans le groupe; quelques-uns sont d'avis de ne pas refuser le vote du budget, considérant cette mesure comme révolutionnaire; d'autres, en plus grand nombre, pensent que la droite ne doit pas assumer par son vote une part de la responsabilité qu'entraîne l'acceptation d'un budget qui se clôt par un déficit.

## Revue des Journaux

Le Soleil, contrairement à la République française, croit que l'éducation politique de la Chambre est encore descendue d'un degré, car bien loin qu'il y ait aujourd'hui une réelle majorité de gouvernement compacte, homogène, disciplinée la gauche est divisée, fractionnée plus que jamais, au moins en 3 minorités très distinctes l'une de l'autre et ayant chacune un idéal différent.

tions pour venir également habiter le château et y terminer tranquillement ses jours.

Souvent Hubert s'adonnait à ses anciens goûts artistiques.

Il essaya un jour de faire son propre portrait comme pendant à celui d'Ammi: il y réussit, et on suspendit les deux tableaux dans le salon.

Le château de Beuren abritait donc une famille parfaitement heureuse.

Au bout de nombreuses années des changements inévitables s'y produisirent.

Les plus vieux moururent et le château étant redevenu désert, le comte et la comtesse se rendirent à Cologne, la patrie d'Hubert, et ils habitèrent la grande maison qui avait été le berceau de la famille de sa mère.

Ils revenaient de temps en temps à Beuren; mais ces visites devenaient de plus en plus rares. La révolution les fit entièrement abandonner.

Une autre génération suivit.

Elle n'intéressa pas beaucoup au berceau de sa famille; d'ailleurs les temps étaient troublés et les familles nobles recherchaient de préférence, comme étant le plus sûr, le séjour des grandes villes. On ne se soucia donc plus du tout du vieux château des bords de la Moselle, avec son parc sauvage et ses constructions menaçant ruine.

Mais le temps marche toujours... les années se passent... les hommes viennent et s'en vont.

Le dernier comte de Beuren a pris aussi le chemin de toutes les choses d'ici-bas.

Son héritage a passé entre des mains étran-

Le Parlement pense que si le Sénat rejette le projet de réforme du Serment judiciaire, personne n'y songera plus au bout de quatre semaines, si les parquets, les tribunaux et les cours font leur devoir.

Le Journal des Débats croit que le Sénat, en votant le projet de réforme du Serment judiciaire, ferait un acte de sagesse de concorde religieuse, de paix civile, en se prêtant à une réforme qui satisfait encore plus à des sentiments consciencieux qu'à des prétentions irreligieuses.

L'Indépendance Française est d'avis qu'il devrait en être du Serment religieux comme des enterrements et des mariages à l'église qui sont facultatifs. Quant au Serment laïque, dit-elle, c'est un illogisme.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 décembre.

Discussion du budget du ministère de l'instruction publique; chapitre 29.

M. Maze. — Sur ce chapitre (personnel des lycées et collèges) je présente un amendement tendant à rétablir le crédit de 320,000 fr. demandé par le gouvernement pour élever tous les lycées de troisième catégorie à la deuxième.

Après quelques observations de M. le rapporteur et de M. le ministre de l'instruction publique, d'où il ressort que les catégories seront remplacées par les classes personnelles, M. Maze retire son amendement.

M. Chalamet. — Sur le même chapitre, je développe un amendement tendant à retrancher 700,000 fr. de la subvention pour les dépenses fixes des lycées, et à la reporter au chapitre 21. (Bourses nationales et dégrèvements.)

Le but de cet amendement est de faire cesser un abus qui consiste à détourner de leur véritable destination les fonds pour les dépenses fixes des lycées.

M. le ministre de l'instruction publique. — Les remises ne grèvent pas l'état de plus de 275.600 fr., elles sont faciles à justifier. Pour les enfants des professeurs et les enfants de troupe, on

gères.

Les nouveaux propriétaires, n'envisageant que la question d'intérêt, ne respectant aucun des vieux souvenirs attachés au château de Beuren, vont impitoyablement faire disparaître toutes les traces de notre histoire.

C'est au moment où cette complète métamorphose allait se produire que l'auteur a visité le château.

FIN

ERNEST PASQUÉ

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

ne les critique pas; les autres, à défaut de bourses, permettent de soutenir la concurrence des établissements congréganistes.

Le personnel de ces établissements coûte moins cher que celui des lycées, ce qui leur permet de faire des avantages importants aux familles. Il faut que l'Etat puisse, de son côté, accorder des remises: il ne les accorde, d'ailleurs, que sur le vu de pièces probantes.

L'amendement est retiré.

M. Chalamet. — Mon autre amendement tend à ajouter au chapitre 29 une somme de 100,000 francs, pour permettre le dédoublement du service des maîtres répétiteurs dans un certain nombre de lycées.

M. le ministre de l'instruction publique. — Il est, en effet, nécessaire d'améliorer la situation des maîtres répétiteurs, mais la dépense serait de 863,000 francs.

A la majorité de 321 voix contre 153 sur 474 votants, l'amendement n'est pas adopté.

M. Robert de Massy, rapporteur. — La question me paraît épuisée, au point de vue judiciaire; permettez-moi quelques considérations pratiques:

Quand des repris de justice comparaitront devant une cour d'assises, leur demandera-t-on de jurer sur leur honneur et sur leur conscience ?

M. Humbert permettait à ceux qui n'admettent pas l'idée de Dieu de faire une déclaration solennelle.

M. Humbert. — Si le Sénat veut bien remettre la discussion à demain, je présenterai un contre-projet qui démontrera que je suis resté fidèle à toutes mes idées.

M. Jouin. — Il y a en ce moment, une attaque en règle, contre la religion; tous les projets présentés ont ce but: frapper la foi religieuse.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à proroger le délai pendant lequel les engagements volontaires des illettrés seront reçus dans l'armée de mer.

Le projet de loi est adopté.

Séance du 5 décembre.

La Chambre reprend la discussion du budget de l'instruction publique.

Sur le chapitre 32, M. Duvaux, répondant à M. Robert, déclare qu'il se dispose à demander une

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(2) du 7 Décembre 1882.

LES

## COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

La souplesse de son esprit, le don précieux d'assimilation, la connaissance des différentes langues parlées en Europe, l'éloquence naturelle avec laquelle il soutenait ses opinions, tout concourait à faire du prince Salviai un homme hors ligne.

Élevé par une mère qui l'idolâtrait, il trouvait naturelle cette soumission de tous ceux qui l'approchaient.

L'idée qu'un homme, quelque illustre qu'il fût, pût se mettre un jour entre lui et l'objet de son amour, ne lui venait pas à l'esprit.

Absent pendant deux années passées à parcourir le monde, il avait conservé de rares relations avec Florence.

Lorsqu'il revint après ce long voyage, il entendit parler du mariage projeté du comte Sforza avec la belle Léonora Visconti.

Il ne connaissait pas la jeune fille: une enfant lors de son départ; sa réputation de beauté attira son attention; il désira lui être présenté et chercha une occasion qui lui permit

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Toutes les parties du château furent entièrement restaurées; seules, les deux chambres qu'avait habitées Wenz demeurèrent condamnées et furent définitivement closes.

Le vieil uniforme rouge y fut déposé.

Hubert ordonna aussi d'y placer le portrait de Wenz, fait par lui.

De nouveaux hôtes remplirent les appartements jusqu'alors déserts du château.

Le fidèle et dévoué Riedel fut nommé régisseur de toute la propriété de Beuren; sa femme, qu'il put présenter comme telle au jeune seigneur, conserva ses anciennes fonctions.

Quant à Hans Goergel, il s'était élevé à la position d'une sorte de factotum, qui aidait partout et égayait tout par ses farces et ses saillies.

Il se trouvait là comme dans une sorte de petit paradis et, au fond, il était bien reconnaissant au comte de lui avoir procuré cette espèce d'asile pour sa vieillesse.

Quant au père Jost, il est inutile de parler du bonheur qu'il goûta le reste de sa vie au milieu de ses enfants: ce bonheur était aussi pur que celui du jeune couple lui-même.

Un beau jour les jeunes mariés se rendirent à Rheuse pour faire part au vieil oncle d'Hubert du changement qui s'était produit dans leur vie.

Le vieil oncle se réjouit bien cordialement à cette heureuse nouvelle et il abandonna ses fon-

amélioration pour la situation des inspecteurs primaires.

M. Bourgeois critique l'organisation des délégations cantonales et réclame pour les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement le droit de pénétrer dans les écoles.

L'article 32 est adopté.  
Sur l'article 33 M. Beauquier demande la suppression du crédit des aumôniers dans les écoles normales primaires.

M. Duvaux dit qu'il se propose de demander cette suppression qui aura lieu aussitôt que le conseil supérieur de l'instruction publique se sera prononcé.

Mgr Freppel combat la suppression et proteste contre l'expulsion de l'enseignement religieux.

Après des observations de M. Hugues, l'amendement de M. Beauquier est adopté par 379 voix contre 99.

Le chapitre 33, réduit de 100,000 fr. est adopté. Sur le chapitre 35, M. Barodet développe un amendement demandant une augmentation de 152,000 fr. pour les anciens instituteurs et les institutrices pourvus de médaille d'argent.

Cette amendement est adopté 198 voix contre 181. Après quelques observations de MM. Thompson et Treille sur le chapitre relatif à l'instruction musulmane, les derniers chapitres du budget de l'instruction publique sont adoptés.

La Chambre discute le budget du ministère du commerce.

**SÉNAT**

Séance du 4 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et tribunaux.

**M. le président.** — La Chambre des députés ayant déclaré l'urgence, je dois aux termes du règlement, consulter le Sénat sur l'urgence.

Le Sénat repousse la déclaration d'urgence.

**M. Eugène Pelletan.** — Si le rapport qui nous est soumis s'était borné à dire qu'il serait de bonne politique pour le gouvernement républicain d'écarter du berceau de la République tout ce qui peut irriter ou blesser sans nécessité absolue, j'aurais laissé à d'autres le soin de traiter la question d'opportunité.

Mais il déclare que le serment est un acte essentiellement religieux que chacun de nous est tenu d'accomplir sous peine d'amende.

Le législateur n'a pas plus le droit d'imposer le serment religieux que le mariage religieux.

Devant quel Dieu? (Mouvement à droite). Oni, devant lequel? Puisque Dieu diffère de peuple à peuple et chez le même peuple, d'individu à individu.

Je ne crois pas, comme le rapporteur, à l'omnipotence des amendes pour arrêter les refus de serment. Je crois, au contraire, que désormais les refus seront plus nombreux, et que vous arriverez pour le jury, à le diviser en deux classes : celle des jurés assermentés et celle des jurés réfractaires.

**M. Allou.** — Je suis de ceux qui croient au pouvoir souverain de la société civile et de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise.

La séparation des intérêts civils et des intérêts religieux est le principe fondamental de toute société laïque. On trouve donc logique la suppression demandée. Mais il faut se méfier de la logique en politique.

La loi proposée représente-t-elle l'opinion publique? Est-elle nécessaire?

Le serment tient une place considérable dans la manifestation de la vérité devant la justice.

Je voterai contre la loi parce qu'elle enlève au serment judiciaire quelque chose de son autorité, parce qu'elle fait disparaître l'image du Christ, parce qu'elle augmente l'abîme qui sépare encore de la République tant d'esprits droits et généreux. (Applaudissements au centre et à droite.)

**M. Devès,** ministre de la justice, garde des sceaux. — Nous ne sommes pas des logiciens à outrance, poursuivant un idéal de législation; mais nous avons le devoir de faire passer dans la loi les réformes qui sont imposées par l'opinion publique.

Dans un pays qui a conquis la liberté de conscience, il faut laisser à tous le moyen de prêter serment sans porter atteinte à ses croyances et à ses convictions. (Très bien! à gauche.)

Le législateur doit intervenir et faire cesser une situation regrettable. Se contentera-t-on du système de l'amende, comme le demandait l'honorable M. Allou?

Quelle politique et quel lendemain? (Applaudissements à gauche). Imposer le serment religieux par une pénalité pécuniaire, c'est le rabaisser. (Très bien). Mieux vaudrait le supprimer.

**M. Fresneau.** — Je demande à interpeller M. le ministre de l'instruction publique sur la circulaire qu'il a adressée sur l'application de la loi sur l'instruction obligatoire.

Le Sénat remet à la prochaine séance la fixation du jour où cette interpellation sera discutée.

**M. de la Bassetière.** — Je demande la suppression d'un crédit de 300,000 fr. demandés pour les dépenses des lycées et collèges de filles.

Avec ces établissements, on ne fera que des déclassées et des ennemies de la société, qui se recruteront parmi les filles de ces fonctionnaires sur lesquels on exerce une surveillance si étroite et une influence si tyrannique.

Après une réplique de M. le ministre de l'instruction publique, l'amendement est rejeté.

**M. Leydet.** — Je propose une réduction de 100,000 fr. et la suppression des aumôniers des collèges et des lycées.

**M. le ministre.** — Les aumôniers des lycées doivent être maintenus, mais sous certaines réserves; ils n'habiteront plus le lycée et ne feront plus partie du conseil d'administration.

En outre, les aumôniers sont révocables par le ministre de l'instruction publique; ils n'enseignent que sous le contrôle de l'Etat, qui leur impose une grande réserve. (Très bien!)

A la majorité de 345 voix contre 153, sur 498 votants, l'amendement n'est pas adopté.

Les chapitres 29, 30 et 31 sont adoptés.

La séance est levée.

Séance du 5 décembre.

Le Sénat passe à la discussion des articles du projet relatif au serment judiciaire.

**M. Humbert** dépose un contre-projet, dont il demande le renvoi à la commission; il dit que ce contre-projet maintient le serment religieux; il dispense toutefois du serment ceux qui refuseront de le prêter et qui jureront par une formule spéciale.

M. Humbert regrette que le projet contienne une disposition supprimant les emblèmes religieux; il ajoute que de semblables propositions blessent in-

tilement des convictions respectables et ne servent pas la cause de la République.

Le président lit un contre-projet. Le rapporteur accepte le renvoi à la commission.

**M. Devès** accepte également le renvoi; il déclare toutefois qu'il demandera la suppression, dans le serment, des mots: « Devant Dieu et devant les hommes. »

Le Sénat adopte le renvoi et fixe à samedi l'interpellation de M. Fresneau sur la circulaire de M. Devès. Jeudi aura lieu le scrutin pour la nomination de deux sénateurs inamovibles.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

**Informations**

EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Le croiseur *La Flore* a reçu l'ordre d'arriver pour se rendre dans les eaux de Madagascar.

*La Flore* portera pavillon de l'amiral qui va commander la division navale de la mer des Indes et de la côte orientale d'Afrique.

*La Flore* arme sous l'ordre du capitaine de vaisseau Rallier.

Pour ce qui nous concerne personnellement, nous exigeons que les Howas cessent d'entraver les opérations commerciales des Skalanos, nos protégés.

Dans ce but nous détruirons les postes douaniers établis par les Howas sur le territoire skalane.

Mardi matin, MM. Verneuil et Trelat, professeurs à la Faculté de médecine et les docteurs Lannelongue, Siredey, Guédât, Brechemin et Fieozal ont visité M. Gambetta dont l'état est absolument satisfaisant à tous les points de vue.

La santé générale de M. Gambetta ne laisse rien à désirer; la blessure touche à sa guérison.

*The Morning Post* croit qu'Arabi sera exilé au Cap de Bonne Espérance.

Arabi, rappelons-le, conserve son grade, ses dignités, ses insignes et son traitement.

*The Times* publie une lettre d'Arabi dans laquelle ce dernier dit qu'il se rendra très-volontiers à toute résidence qu'il plaira à l'Angleterre de lui assigner et qu'il y restera jusqu'au jour où il sera possible à l'Angleterre de modifier son opinion à cet égard.

Arabi ajoute qu'il quitte l'Egypte avec la ferme conviction que l'Angleterre n'aura jamais à se repentir de la générosité et de l'humanité qu'elle a témoignées à un homme qui fut son ennemi.

M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative aux retenues à percevoir sur les traitements des principaux de collège, conformément aux dispositions du décret du 9 novembre 1853. Le ministre rappelle notamment aux recteurs que les principaux qui sont

chargés d'une classe et qui reçoivent à ce titre un traitement spécialement inscrit au budget de l'établissement, doivent verser les retenues prescrites par la loi du 23 juin 1853 sur les pensions civiles, non-seulement sur le traitement déterminé par l'article 9 du décret de novembre, mais encore sur le traitement qu'ils touchent en qualité de professeurs.

Le ministre ayant constaté que, par suite d'une jurisprudence abusive, treize principaux seulement subissaient la retenue à divers titres, invite les recteurs à donner des instructions précises pour que, à l'avenir, les retenues soient exactement calculées suivant les dispositions de l'article 4 de la loi de 1853.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET FAITS DIVERS.

On se préoccupe déjà de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu dans le Lot, par suite du décès du regretté M. Roques.

Nous pouvons donner comme certain que M. le président du Conseil général, d'accord sur ce point avec M. le Préfet du Lot, qui rentre de Paris, convoquera prochainement les membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement et que, dans cette réunion, un choix provisoire sera fait et soumis ensuite à la sanction de tous les délégués sénatoriaux.

Jusqu'à la candidature mise en avant ne sont qu'autant de racontars désobligeants pour ceux qui en sont l'objet. A cette heure la situation est très nette, nous le savons positivement; et les personnalités politiques du département n'ont pas eu de peine à rapprocher tous les éléments du parti républicain. L'accord est complet, et nous avons le plaisir de prévoir que l'élection prochaine se fera sans froissements, et sans lutte.

La réunion des délégués de droit, aura lieu le 16 décembre.

**M. Victor Ficat.**

En quelques jours l'impitoyable mort vient d'enlever inopinément à l'affection des siens et à l'estime de ses nombreux amis, un homme de bien, distingué par le caractère et le savoir modeste. M. Ficat, architecte, membre du conseil municipal vient d'être emporté par une fluxion de poitrine, à l'âge de 70 ans.

Ce matin une foule nombreuse accompagnait sa dépouille, mortelle et l'émotion a gagné les assistants lorsque un vieil ami du défunt, M. Léon Urmow-ki a retracé, au bord de la tombe, cette carrière si bien remplie. Nous nous

de mettre son projet à exécution; elle ne tarda pas à s'offrir.

On était en pleine saison de fêtes à Florence; elles se succédaient sans interruption, apportant tous les jours quelque distraction nouvelle.

Le comte Rovignano tenait la tête dans ces tournois d'élégance. Son palais était une merveille d'architecture.

On parlait à dix lieues à la ronde de ses galeries de tableaux célèbres, dans un pays où les arts sont aimés de tous.

Le comte savait jouir en raffiné de son immense fortune.

L'élite de la noblesse florentine se donnait rendez-vous dans ses brillants salons. Homme de plaisir avant tout, il mettait au service de ses passions la rare intelligence dont il était doué.

Ce soir-là, Rovignano avait fait merveille. Les fleurs aux vives couleurs, les plantes les plus variées s'élevaient sur un escalier de marbre blanc veiné de rose. Un tapis pourpre serpentait sur les marches, tranchant sur les tons rosés du marbre.

Dans une salle de verdure, un orchestre était groupé; les mélodies s'entendaient lointaines atténuées, à travers un velum de soie ponceau qui dérobaient les musiciens au regard des invités, évoquant en eux l'idée d'une musique mystérieuse venue de quelque pays enchanté.

Les salons somptueux, inondés de lumières, de parfums, où circulaient des femmes

aux épaules nacrées faisant valoir les diamants qui ruisselaient partout; les uniformes, les habits noirs, servant de repoussoir à cette orgie de gaze, à ces flots de tulle, formaient un tableau inoubliable. Comme contraste, on avait laissé dans un demi-jour plein de charme, les galeries qui reliaient entre elles les pièces de ce merveilleux palais.

Ces galeries étaient à perte de vue ornées, de distance en distance, par des colonnes en marbre veiné, ce même marbre qui donne l'illusion d'une chair de femme!

Les statues, belles œuvres de vrais artistes, émergeaient chastes dans leur nudité, effleurées par les plantes des tropiques, dont la sombre verdure avivait leurs chairs.

Toute cette jeunesse, toutes ces beautés, se détachaient sur ce cadre voluptueux.

Léonora Visconti, plus belle que jamais, évoluait dans les salons.

Sa toilette, un nuage de tulle blanc, la voilait sans qu'une ligne de ce beau corps fût perdue; ses cheveux d'or bruni, enroulés en torsade autour de la tête, formaient une couronne naturelle à ce jeune front, dont l'éclatante blancheur ressortait sous les mèches folles qui le couvraient.

Au corsage, dans les cheveux, des touffes de grenade reposaient.

Ses lèvres entr'ouvertes rivalisaient d'éclat avec ces fleurs, vraies filles du Midi!

Un murmure d'admirat'on salua son passage; elle marchait distraite, insouciante, habituée aux hommages, ne les recherchant

pas; elle n'avait jamais aimé!

Pourtant elle avait se marier au comte Sforza, beau gentilhomme, grand, bien fait, les traits réguliers, mais durs, hautains.

Comment Sforza avait-il obtenu la main de cette enfant si difficile?

Par lassitude.

Ennuyée d'en entendre toujours parler de son mariage, fatiguée des demandes multiples dont on l'entretenait sans cesse, Léonora disait oui, afin qu'on la laissât tranquille.

On lui disait que le comte l'aimait comme un fou; il était de race; les deux familles se convenaient; elle céda en disant, insouciante: — Autant celui-ci qu'un autre. Si l'on n'aime personne à mon âge, c'est que l'on ne doit jamais aimer. Pourquoi attendre?

Léonora avait franchi la galerie, cherchant un peu de calme après une valse interminable.

Elle levait les yeux, distraite, insouciante, répondant à peine aux questions que lui adressait une de ses jeunes compagnes quand elle aperçut, à quelque distance, le prince Salviati.

Adossé à une colonne de marbre, il l'enveloppait d'un regard de flamme!

Chancelant sous la puissance magnétique qui se dégageait de ces prunelles rivées sur elle, Léonora appuya la main sur son cœur, comme pour en étouffer les battements précipités.

II

Sforza, caché derrière un pilier, assistait à cette scène.

Avec l'instinct de l'homme qui aime, il sentit que son bonheur se jouait en ce moment et voulut lutter tout de suite.

Se montrant soudain à la jeune fille qui, éblouie sous le charme, sentait son âme s'élever bien loin de cette foule animée, il lui offrit le bras et l'entraîna dans une serre, éclairée de globes transparents, où tout parlait aux sens.

Un demi-jour mystérieux se faisait le complice de l'amour.

Sous les feuillages d'une verdure sombre, les fleurs éternelles par la chaleur saturaient l'air de parfums pénétrants.

La colère de Sforza était effrayant.

Dardant sur la jeune fille des yeux injectés de sang, il parla d'une voix sourde; les paroles sifflaient entre ses dents serrées.

— Vous connaissez le prince Salviati? Depuis combien de temps? Pourquoi me le cachez-vous?

Léonora sortit de son extase. Levant sur son fiancé ses grands yeux candides:

— Le prince Salviati? dites-vous, je ne l'ai jamais vu, vous le savez bien; il est absent de Florence.

(A suivre)

faisons un devoir de reproduire ces nobles paroles parties du cœur :

Encore un homme bon, loyal, utile au pays et qui a marqué dans notre Société cadurcienne, s'en va pour rejoindre ceux qui l'ont précédé dans le pèlerinage que nous allons tous entreprendre. Il m'appartient, à moi, son vieux collègue, son ami, de retracer brièvement, sur cette tombe, la belle carrière qu'il a dignement parcourue.

Feu Victor Ficat, petit-fils d'un chef d'une industrie locale (1), fils d'un chef vénéré des bureaux des ponts et chaussées, après avoir commencé ses études au Collège de Cahors, les a finies, avec grand succès, à l'École d'Arts et métiers d'Angers.

Nommé aussitôt, en 1833, conducteur des ponts et chaussées, il a coopéré avec nos Ingénieurs, lors du relèvement des travaux publics sous la monarchie de Juillet, à la rédaction de nombreux projets des voies nationales et départementales et à leur exécution à cette époque. Chargé, en outre, des études préparatoires d'un grand travail concernant l'amélioration de la navigation du Lot, il a rempli cette tâche difficile, à la grande satisfaction de ses chefs, parce que, en ce temps, ses connaissances bien développées des opérations graphiques permettaient à lui seul de l'aborder.

— Appelé au commencement du second Empire dans le département du Tarn, il y a réorganisé le service des chemins vicinaux. — Plus tard, lorsque la France a prêté ses hommes éminents à la Russie vaincue à Sébastopol, pour y créer un réseau de chemins de fer, Ficat se trouvait au nombre des missionnaires et jusqu'aux confins de l'Asie il allait explorer les matières premières, nécessaires à l'art de construction, que cette terre lointaine décelait. — Revenu dans son pays natal, malgré les offres brillantes qu'on lui faisait à l'étranger, il s'est occupé de l'architecture, principalement des édifices du culte, et il en a élevé plusieurs monuments remarquables.

Rempli de science, mécanicien et géologue distingué, expert habile, son concours, ses conseils étaient partout réclamés; la justice civile, consulaire et administrative appréciaient hautement la rectitude de son jugement, et la commission départementale des bâtiments civils, nos conseils municipaux et divers comités spéciaux, dont il faisait partie, avaient toujours recours à ses lumières.

Que dirai-je de l'homme privé? Vous tous qui entourez sa tombe, vous le connaissez; quelques-uns d'entre-nous de longue date hélas! Aussi savons-nous tous de quelle aménité, de quelle douceur étaient ses relations; l'orgueil de la science acquise ne l'obsédait jamais et il n'y a qu'un déni de justice commis à l'égard des autres, qui eût pu seul irriter, parfois, cet esprit vif et pénétrant, mais toujours juste et porté à la bienfaisance.

Sa pauvre femme et sa famille éplorées perdent celui qui les a tant aimées; — elles le perdent au moment même où il aspirait au repos, en voulant renoncer définitivement aux nombreuses occupations dont les soucis altéraient sa santé.

Nous perdons en lui un ami, un exemple vivant du devoir consciencieusement rempli; — quelques-uns d'entre-nous perdent un excellent camarade qui faisait honneur au Corps des Conducteurs des Ponts et Chaussées, et nos braves ouvriers ne retrouveront plus leur conseil, leur guide, leur meilleur protecteur.

Mais, tout n'est pas fini avec l'homme qui nous quitte; — nous garderons de lui un pieux souvenir, le seul qu'il ambitionnait de son vivant. — Lorsque tant d'autres se livrent à des conjectures plus ou moins fantaisistes et aventurées, lui, modeste serviteur, croyait simplement à la révélation de notre divin Sauveur, professait sa doctrine chrétienne et s'en tenait là... n'osant pas effleurer seulement le voile sacré et impénétrable qui cache les mystères du Créateur du monde; les secours et les consolations de notre sainte religion ne lui ont pas manqué. Aussi, pendant que nous nous inclinons tous sur sa dépouille mortelle, son âme s'envole vers Celui qu'il n'a jamais renié. A Dieu Ficat! au revoir.

(1) Manufacture de draps sur l'emplacement de l'ancien collège Pellégrin.

BONS DE POSTE DE 5 FRANCS.

Le public est informé que, dès aujourd'hui, les bureaux de poste situés dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, en France et en Algérie, sont munis de bons de poste de 5 francs.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, le public est admis à échanger, dans tous les bureaux, contre des timbres-poste, les enveloppes timbrées mises hors d'usage avant emploi.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser 200 volumes au collège de Figeac, pour constituer dans l'établissement un fond de bibliothèque.

D'après le dernier recensement, la population du département du Lot est de 280,269 habitants.

L'arrondissement de Cahors compte 114,644 habitants. — L'arrondissement de Figeac, 87,251. — L'arrondissement de Gourdon, 78,374.

Par décision de Monseigneur, M. Ponget, curé de St-Bressou a été nommé curé de Flaujac. M. Guillen, vicaire de Gorses, est nommé curé de St-Bressou.

M. Constanty, Jean, ancien maire, est nommé suppléant du juge de paix de Payrac (Lot), en remplacement de M. Baleste, démissionnaire.

M. Bourdet, Pierre-Jacques, notaire, est nommé suppléant du juge de paix de Salviac (Lot), en remplacement de M. Mabro, démissionnaire.

M. Alayrac, Juge au Tribunal de première instance de Figeac (Lot), remplira, au même siège, les fonctions de Juge d'instruction, en remplacement de M. Pradayrol, qui reprendra, sur sa demande, celles de simple Juge.

M. Soulcroup (Rémy), pourvu du brevet de capacité pour l'enseignement primaire est nommé maître d'études pour l'enseignement secondaire spécial, au collège de Figeac.

On se rappelle la scène violente qui s'est passée au mois d'août au Conseil général de la Corrèze, entre M. Crauffon, rédacteur du journal le *Corrézien*, et M. Vacher, député républicain.

L'affaire se juge aujourd'hui devant la cour d'assises de la Corrèze.

M. Crauffon est défendu par MM. Lachaud et Tallin. M. Vacher, parti civile, par M. de Sal.

On écrit de Montcoq.

Aux environs de Saux, vivaient en assez mauvaise intelligence deux époux sexagénaires, les mariés S. J. Il y a une dizaine de jours, la femme eut l'idée infernale d'administrer une soupe au phosphore à son mari qui, s'étant douté de la chose, porta la soupe chez le maire.

La femme a été arrêtée.

On signale sur le Pic du Midi une tourmente de neige des plus violentes.

Les contribuables qui sont devenus possesseurs de chiens en 1882, ceux qui n'en ont plus ou dont le nombre ou la destination aurait changé, doivent en faire la déclaration à la mairie avant le quinze-janvier prochain. A défaut de déclaration la taxe sera exigée; elle sera double en cas de déclaration incomplète ou inexacte.

On écrit de Périgueux :

La commission d'hygiène de la Dordogne s'est réunie récemment à la préfecture, afin d'examiner la question de savoir si les élèves de l'école normale de Périgueux, licenciés à la suite du commencement l'épidémie qui s'était produit dans cet établissement, pouvaient être rappelés. La commission s'est prononcée pour la négative et s'est ajournée à quinze jours pour prendre une décision à cet égard.

LE PASSAGE DE VÉNUS

C'est hier, mercredi, 6 décembre, à deux heures neuf minutes de l'après midi, qu'a commencé le fameux passage de Vénus devant le soleil. On aurait vu, si le temps avait été beau, un point noir échantonné (à gauche et en bas) le disque lumineux du soleil, ce point noir complètement entré à deux heures vingt-neuf minutes a ensuite traversé lentement le soleil.

M. Flammarion explique, dans le dernier numéro de la *Revue mensuelle d'Astronomie populaire*, que ce passage aurait pu être observé de tous les points de la France, de l'Angleterre, de Belgique, de l'Espagne et de l'Italie; ce phénomène aurait été visible à l'œil nu et on

aurait pu facilement l'observer à l'aide d'une jumelle munie d'un verre noir.

Les amis de l'astronomie sont navrés de n'avoir pu observer ce phénomène, car le prochain passage de Vénus devant le soleil n'arrivera que le 8 juin 2004. — Dans cent vingt-et-un ans et six mois !

On nous écrit de Périgueux, 4 décembre :

Aujourd'hui un grand nombre d'entrepreneurs — soixante environ — s'étaient donné rendez-vous à Périgueux, pour l'adjudication du cinquième lot qui est le dernier de la ligne ferrée entre Brive et Montauban. On sait que ce tronçon de ligne appartient à la « Grande Centrale », qui formera la ligne directe entre Paris et Toulouse. Le montant des travaux a été évalué par les ingénieurs à la somme de 1 million 400,000 fr., et l'adjudication de ce lot a été attribuée à M. Collignon aîné, de Blois, avec un et demi pour cent de rabais.

Dernières Nouvelles

Paris, 6 décembre, 7 h. soir.

La totalité du budget du ministère des travaux publics vient d'être adoptée par la Chambre.

M. Lebaudy dit qu'il présentera ses observations sur les chemins de fer de l'Etat, quand le budget spécial viendra en discussion.

Paris, 6 décembre.

On annonce de Cannes la mort de M. Louis Blanc, député de Paris.

Les droites se sont réunies de nouveau aujourd'hui, avant la séance publique, en réunion plénière pour continuer la discussion sur la question de savoir si elles doivent voter pour ou contre l'ensemble du budget.

Après un long débat, 25 voix se sont prononcées pour le refus absolu et 7 pour l'abstention.

Bourse de Paris.

Cours du 7 décembre.	
Rente 3 p. %	80.50
— 3 p. % amortissable	81.10
— 4 1/2 p. %	109.25
— 5 p. %	115.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 5 décembre 1882.

La physionomie du marché s'est améliorée; il est resté ferme hier au début à la clôture et les derniers cours ont été les plus élevés de la journée; le 5 0/0 a dépassé 115 et s'est avancé à 115.10. On a demandé le 3 0/0 à 80.55, l'amortissable à 81.32.

Les Chemins ont bénéficié des meilleures des positions de la place, le Lyon a remonté à 1,590, le Nord à 1,915.

Les institutions de Crédit ont donné lieu à des achats suivis; la Banque de France a gagné près de 100 francs à 5,430; le Foncier est revenu à 1,350.

Le 5 0/0 Italien a atteint 90; on a poussé le 5 0/0 Turc à 12.05 la Banque Ottomane à 759, l'Unifiée égyptienne à 357.

Le Suez a dépassé 2,400 et s'est élevé à 2,430, le Gaz a atteint 1,580.

Le Conseil d'administration de la Société anonyme des Pétroles de Crimée appelle 100 fr. par action, dont 50 fr. exigibles jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier et le solde au 1<sup>er</sup> février prochain.

Un jugement du Tribunal de commerce, en date du 30 novembre, a prononcé la déclaration de faillite de la Société des Entrepôts libres de Paris, Lyon et la Méditerranée (en liquidation). M. Vallet a été nommé juge commissaire, et M. Lissoty, 33, rue St-André-des-Arts, syndic provisoire.

Depuis le commencement de la semaine courante, le syndicat de la Banque de Lyon et de la Loire a, conformément à nos informations précédentes, mis en paiement les premiers 35 0/0 de répartition à faire entre les créanciers vérifiés et affirmés de cette Société financière.

Variétés

Tout Feu, tout Flamme

Sous ce titre : *Tout Feu, tout Flamme*, la librairie Hetzel met en vente un nouveau volume de QUATRELLES, qui nous semble destiné à un grand succès. Beaucoup d'esprit et beaucoup d'humour au service de beaucoup de philosophie, souvent même l'émotion dramatique en quelques pages, toujours l'observation piquante, voilà, en trois lignes, l'éloge du livre. S'il fallait choisir parmi cette douzaine et demie de nouvelles et de récits humoristiques, nous citerions volontiers, en dehors de ce véritable roman, en soixante pages, qui fournit son titre au volume, *La Grève de Dieu; Ce n'est pas tous les jours fête; Le sage Tabellion de Ste-Marie-des-Vignes*, etc., et, ma foi, nous ne savons plus quoi, tant il y a d'originalité, de qualités littéraires et de franche gaieté

dans toutes ces histoires très parisiennes et aussi très gauloises, qu'on relira aussitôt lues (in-18, 3 fr., franco, 3 fr. 50).

Deux nouveaux romans de JULES VERNE viennent de paraître presque simultanément à la librairie Hetzel.

Le premier paru, le *Rayon vert*, est un joli récit où l'amour tient sa place et où l'on retrouve les qualités habituelles de JULES VERNE, la verve, l'esprit, la bonne humeur, un intérêt constant, des scènes amusantes et d'autres dramatiques, comme celle du gonfre Goryvrek et la tempête dans la grotte de Fingal. C'est un capricieux et fantaisiste voyage depuis les côtes d'Ecosse jusqu'aux Hébrides, Iona, Staffa.

Le second, l'*Ecole de Robinson*, nous ramène au pays favori de JULES VERNE, l'Amérique.

Le célèbre écrivain semble avoir voulu donner un avertissement salutaire à ceux de ses lecteurs que ses récits auraient pu pousser à un amour exagéré des voyages.

Un jeune américain a été piqué de cette tarantule; il veut courir les mers; un oncle riche lui facilite et au delà les moyens de satisfaire sa passion; il achète une île perdue dans l'Océan Pacifique et frète un navire qu'il envoie faire naufrage aux abords de cette île. Là, le nouveau Robinson fait un dur apprentissage de la vie qu'il a longtemps rêvée et trouve de cruelles déceptions.

Chacun de ces ouvrages, in-18, 3 fr.; franco, 3 fr. 50. — L'édition in-8° illustrée, 5 fr.; les deux ouvrages réunis, 9 fr. Paris, 18, rue Jacob.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du jeudi 7 décembre 1882.

FLEUR DE THÉ

Opéra-bouffe en 3 actes.

LA VEUVE AUX CAMÉLIAS

Vaudeville en 1 acte.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PECCLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).

No 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,623. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT  
Dijon.  
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.  
MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, teintes nouvelles. — Velours, Soirées. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Couverts. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Etredeons. — Trouseaux et Layettes, etc., etc.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbement, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables le 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de marquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures.		Greffes sur Racinés.	
Riparia, le cent, 22 f. »	35 f. »	Viala, le cent, 22 f. »	30 f. »
Solonis, — 22 »	30 »	Herbement, — 25 f. »	

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au Dock, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de marquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GOURDON

OCTROI

DE GOURDON

Il sera procédé, le Dimanche dix-sept décembre prochain, à trois heures du soir, à la Mairie de Gourdon, par M. le Maire de la commune, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'octroi municipal de la dite ville, pour trois années, qui commenceront le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-trois et finiront le trente un décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, comestibles, fourrages, matériaux et objets divers.

La première mise à prix est fixée à vingt-deux mille francs, ci. 22,000 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sans recours à M. le Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des contributions indirectes, aux administrations civiles, aux Tribunaux, ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation du bail, sans indemnité et de tous dommages et intérêts, être adjudicataire ni associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Aucune enchère ne pourra être inférieure à cinq francs.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur le montant des produits que sur la nature, le nombre et la quantité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'Octroi.

L'adjudication ne sera définitive qu'après approbation de l'autorité supérieure.

Fait à Gourdon, le 20 novembre 1882.  
Le Maire de Gourdon,  
D<sup>r</sup> CALMELLE.

LA

VELOUTINE

est une poudre de Ris spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

JACQUEZ de la variété fructifère, RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUSSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).  
Le Propriétaire-Gérant A. Layton

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation



En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MACHINES A COUDRE  
De la Maison BARIQUAND et Fils  
— CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)  
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.  
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

VIGNES AMÉRICAINES  
Boutures et racinés de toutes les variétés  
Provenant des Propriétés de MM. MIGNIONAC et AMADOU  
PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)  
S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

Le NICOCIDE est une délicieuse Pastille qui détruit l'effet nuisible de l'abus du Tabac et parfume l'haleine du fumeur. Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac. L'inventeur, Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie 2<sup>me</sup> 2 boîtes est. 11 timbres. — Adresse : Capmartin, à Bayle Girard.

GUÉRISON CERTAINE & RADICALE de toutes les Affections de la Peau, des Plaies et Ulcères varicelleux, qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée de plus petites bourses, et dès le 2<sup>me</sup> jour il produit une amélioration très sensible. S'ad. à A. LENORMAND, M<sup>me</sup>, Pl<sup>ce</sup> à Tournan (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance.

VENTE A CREDIT D'OBIG. DU CREDIT FONCIER  
PAYABLES 10 ET 20 FR. PAR MOIS  
TIRAGES 2 Lots à 100,000 fr.  
12 18 100,000 fr.  
Le 1<sup>er</sup> paiement donne droit aux tirages.  
Note explicative envoyée franco sur demande.  
Caisse de l'Épargne, 17, B<sup>is</sup> Rochechouart, Paris.

A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!!  
Moyennant 1 fr. en bon de poste adressé à M. Demouy, 2, rue Jarente, à Paris, on reçoit franco 5 doses Poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale, si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 50 et 2 fr. le litre. — L'essayer, c'est l'adopter.

RECouvreMENTS  
SANS FRAIS ET A BREF DELAI  
M. Prévost, 142, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous Recouvrements et Contentieux, sans recours contre ses clients, moyennant 3 0/0 d'honoraires sur toutes les sommes touchées. Renseignements de toutes natures. Représentation aux Assemblées de Créanciers, etc., etc.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD  
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS  
Lauréat de l'Académie Nationale  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze  
Boulevard Sud, n<sup>o</sup> 3, à CAHORS, tous les mois du 1<sup>er</sup> au 8. Faubourg Leclerc, n<sup>o</sup> 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc. SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, h. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE

La dose pour 1 barrique de 225 litres.....	3 fr. »
La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres.....	16 »
La boîte de 12 doses pour 12 barriques.....	30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.

Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée; il est ajouté, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adressez toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant Place Francheville, Périgueux.